

Pensons famille

Le bulletin du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Volume 19, numéro 94, août 2008

Éditorial

Madame la Ministre (Quatrième lettre)

Montréal, le 15 août 2008

Madame Michelle Courchesne
Ministre de la Famille et des Aînés
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, selon son habitude, profite de l'éditorial de son bulletin *Pensons famille* pour vous écrire et partager avec vous ses réflexions, ses contentements et ses préoccupations sur la politique familiale au Québec.

Nous prendrons comme points de départ deux événements récents qui marquent notre vie québécoise et méritent que nous nous y arrêtons.

Le premier de ces événements, plus percutant, a eu lieu à Montréal-Nord.

Nous n'en reprendrons qu'une chronologie sommaire.

Il y a eu interpellation policière, mort d'homme, manifestation paisible, puis débordements violents.

Le deuxième événement, moins éclatant, est la réception, franc de port, d'un pamphlet d'un parti politique.

Ce pamphlet nommé « *Sécuritaire?* » titre :

« *Les drogués et les revendeurs de drogue n'ont pas leur place près des enfants et des familles* ».

Ces deux événements ont en commun qu'ils manifestent un mal-être dans notre société.

Mais dans les deux cas, ce sont des personnes humaines qui vivent ou ont vécu des situations morbides qui mènent à la mort.

La réflexion que nous avons est la suivante : que faisons-nous pour soulager, aider, guérir, redonner sens à la vie?

Que faisons-nous pour enrayer la délinquance, favoriser la bonne entente entre citoyens, apporter la paix et la joie dans notre société?

Nos premières réactions sont souvent des jugements sommaires qui condamnent les uns ou les autres, les uns et les autres, sans les entendre et par conséquent sans les comprendre.

Plusieurs approches sont possibles, car ne rien faire ne peut qu'aboutir au pourrissement d'une société qui est la nôtre et qu'on veut la meilleure possible.

Notre société québécoise s'est donnée et se donne des normes morales ou d'éthiques, c'est selon, pour que nous puissions vivre en paix et jouir d'un développement qui soit à la fois économique, politique et sociétal.

Nous avons cependant l'obligation de dire à toutes et tous aussi, quelles sont nos valeurs et convaincre qu'il vaut la peine et le bonheur de les partager.

Certaines sociétés sont enclines au laisser-faire, d'autres à la répression.

Au Québec, par ailleurs, nous avons cette tendance à l'expression de nos états d'âme, à l'auto-analyse, aux dialogues, aux commissions d'enquête, d'autres diront au psychodrame!

Un poète de chez nous a dit :

Les gens de mon pays / Ce sont gens de paroles / Et gens de causerie / Qui parlent pour s'entendre / Et parlent pour parler / Il faut les écouter / C'est parfois vérité / Et c'est parfois mensonge / Mais la plupart du temps / C'est le bonheur qui dit / Comme il faudrait de temps / Pour saisir le bonheur / A travers la misère / Emmaillée au plaisir / Tant d'en rêver tout haut / Que d'en parler à l'aise...

Au Québec, nous nous voulons conviviaux, nous préférons le dialogue à la confrontation, l'éducation à la répression.

Nous ne savons pas ce qui ressortira de l'enquête sur les événements à Montréal-Nord.

Ce que nous espérons, c'est qu'on n'oubliera pas que toutes les personnes impliquées ont toutes des familles, qu'ils sont nos enfants, nos frères et nos sœurs, nos parents, nos grands-parents, nos petits-enfants.

Nous trouverons peut-être que certains ont fait violence, que d'autres en ont subi.

La violence a des racines profondes : la faim, la pauvreté, le manque d'éducation, le chômage, les familles disloquées, que savons-nous encore!

Un homme politique a un jour dit :

Je croyais avoir rencontré des personnes méchantes, avec le temps, je me suis aperçu que c'étaient simplement des personnes qui avaient trop souffert.

Quant à ce pamphlet, il offre comme solution de « *Punir les revendeurs de drogues en les incarcérant plus longtemps – garder les drogués dans les centres de désintoxication et les chasser de nos rues* ».

Là aussi, ce sont nos frères et nos sœurs!

N'aurons-nous aucune compassion pour ces personnes qui souffrent et que nous devons aider à devenir plus aimables?

L'approche québécoise n'est pas dans la répression, mais dans l'éducation, la prévention, les soins, et la confiance que notre société restera ouverte et conviviale.

Madame la Ministre, vous êtes la ministre de la Famille et des Aînés, et aussi ministre de l'Éducation, nous vous invitons à prendre la parole pour nous redire l'importance de la famille et de l'éducation dans une société québécoise que nous voulons douce et agréable à vivre.

Nous y conviendrez-vous à votre tour?

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président
Gérard Valade

Le Directeur général
Yves Lajoie

Les familles et les départs - et le retour?

Les familles et les départs - et le retour? - le mercredi 16 avril 2008

Les personnes-ressources



Le départ vers la guerre

Major Richard Saint-Louis, CD

Officier d'Affaires publiques

Région du Québec - Défense nationale
Canada

Le départ vers la prison

Mme Hélène Bournival - Bénévole
Mme Édith Chapedelaine - Coordonnatrice
Relais famille

Le départ vers d'autres horizons

Mme Christiane Germain, t.s.
Directrice générale
La Parentrie du Nord

Le départ vers la guerre - et le retour ?

Major Richard Saint-Louis, CD

Officier d'Affaires publiques

Région du Québec - Défense nationale
Canada

Le départ vers la guerre

Les militaires canadiens ont toujours eu la bougeotte, particulièrement depuis l'époque de la guerre froide où le Canada maintenait en Europe de l'Ouest une brigade d'infanterie mécanisée et une division aérienne. Certains d'entre-nous, paraphrasant nos cousins de France ont désigné cette époque sous le vocable de la drôle de guerre, puisque les troupes du Pacte de Varsovie de même que celles de l'OTAN se sont observées tels des chiens de faïence, sans aucun affrontement significatif.

Les choses ont toutefois bien changé depuis le début des années quatre-vingt-dix. En effet, les événements sanglants en ex-Yougoslavie ont enclenché le déploiement rapide d'une mission de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, mission à laquelle le Canada a généreusement contribué par l'envoi d'un groupement tactique ainsi que par des éléments de commandement et d'état-major.

Comme la situation était urgente, l'envoi initial des troupes s'est fait rapidement en puisant directement dans les effectifs de notre groupe-brigade mécanisé canadien alors cantonné en Allemagne. Ces militaires, ainsi que les membres de leurs familles, vivaient à ce moment dans la région de Lahr. Cette formation n'avait jamais pour ainsi dire été engagée dans des opérations d'une telle envergure, exception faite de l'envoi d'une centaine de militaires au Qatar lors de la première guerre en Irak.

Le renouvellement du mandat canadien en ex-Yougoslavie et la série d'événements qui ont suivi par la suite jusqu'à notre implication plus immédiate dans les opérations en Afghanistan ont considérablement changé la donne, quant à la préparation des soldats et de leurs familles. Les Forces canadiennes n'avaient pas été impliquées dans des conflits majeurs depuis les opérations de police des Nations Unies en Corée au début des années 50. L'appareil militaire a dû s'ajuster rapidement à des situations où il était dorénavant question de gestion du syndrome du stress post-traumatique, des tensions au sein des familles et de la présence très réelle des blessures graves et ultimement de la mort en service.

La mise en place des Centres de soutien aux familles militaires aura certes contribué à aplanir de nombreuses difficultés liées aux déploiements répétitifs de nos troupes en terre étrangère. L'accessibilité pour nos militaires et leurs ayants droit à de meilleurs services de soutien médicaux et psychologiques, une meilleure préparation prédéploiement et la mise en place de moyens de communications mieux adaptés aux nouvelles opérations contribuent actuellement à alléger un tant soit peu les départs et les retours de nos membres. Le soutien des aumôniers et des travailleurs sociaux joue également un rôle important en lien avec la chaîne de commandement et les services médicaux.

Tous ces éléments contribuent donc à une réalisation plus harmonieuse de la mission confiée à nos militaires.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons94/saint-louis.html



National Défense
Defence nationale

Canada

Bureau des affaires publiques de la Défense nationale
Région du Québec
Complexe Guy-Favreau

200, boulevard René-Lévesque Ouest
Tour Ouest, 9e étage, bureau 911
Montréal Qc H2Z 1X4

Major Richard Saint-Louis, CD

saint-louis.jer@forces.gc.ca



La mission du Centre de la famille Valcartier

Le Centre de la famille Valcartier, par la mission qui lui est dévolue, accompagne l'individu et sa famille dans le développement de son potentiel et favorise la solidarité au sein de la communauté militaire de l'Est du Québec.

www.crfmv.com/index.php?page=accueil&lang=fr

CFRM région de Montréal

www.crfmmontreal.org/

Mandat-Vision-Valeurs

Nous voulons offrir des services visant à promouvoir et à favoriser la santé et le mieux-être des familles militaires, à répondre à leurs besoins et à appuyer leur développement personnel, familial et communautaire.

Le Centre vise à être un agent de transformation, un lien rassembleur au sein de la collectivité en favorisant l'initiative des individus et le développement de leur potentiel.

Le respect est LA valeur fondamentale et se manifeste par notre attitude d'ouverture, de considération, de confiance et d'égard envers autrui.



Le départ vers la prison - et le retour?

Mme Hélène Bournival

Bénévole

Mme Édith Chapedelaine

Coordonnatrice

Relais famille

Le départ vers la prison - et le retour?

Les proches des personnes qui se retrouvent en prison sont bien souvent désarmés face aux problèmes occasionnés par l'incarcération d'un des leurs...

Souvent aussi, ces difficultés viennent compliquer et modifier leur propre existence (honte, cachette, rejet, culpabilité, perte d'emploi, isolement).

Pour mieux vivre la situation ces personnes ont besoin d'aide.

Les objectifs :

* FAVORISER LA SURVIE, le bien-être, la croissance des personnes et familles affectées par l'incarcération d'un des leurs.

* Permettre aux personnes de SORTIR DE L'ISOLEMENT en leur fournissant un lieu d'écoute, de support et d'entraide.

* Donner l'occasion de PARTAGER LEURS FORCES, LEURS TALENTS ET LEURS EXPÉRIENCES.

* Offrir une SOCIALISATION POSITIVE par des activités diverses.

* Favoriser aussi la RÉINSERTION sociale éventuelle des « proches » actuellement incarcérés.

Le départ :

Une arrestation n'est pas un départ préparé.

ARRESTATION... le mot le dit : ARRÊT de la vie libre. C'est brutal... C'est le choc...

La vie libre s'arrête... prend tout un virage... pour tout l'entourage.

La famille est dépendante des nouvelles que le (la) détenu(e) veut bien donner dans des conditions restreintes du milieu carcéral. Les téléphones sont limités et payants, charge renversée. Le (la) détenu(e) doit assumer les coûts téléphoniques... La famille ne peut pas téléphoner de l'extérieur.

Un tas de questions se bousculent - la prison et tout ce qu'on entend dire sur les batailles, le trou, les mauvais traitements.

La famille doit apprendre le langage du milieu carcéral et de tout le processus juridique.

Quels sont ses droits de visites?

Combien de temps cela va durer?

Coupable ou non coupable?

Où ira-t-il?

Que se passera-t-il à la cour si on demande une caution...(obligations).

Les médias reviennent sans cesse sur la nouvelle, au moment de l'arrestation, le jour de comparution, de la condamnation, quelques fois deux ans ou plus après le délit, les familles revivent ça sans cesse.

Aussi, les familles pensent aux victimes... Vont-elles se rencontrer à la cour? De quelle façon cela se passera-t-il?

Si c'est le conjoint qui est incarcéré, la charge financière revient à la femme, avec des charges supplémentaires :

- voyages aux visites, fournitures matérielles, perte d'emploi, téléphones, déplacements à la cour.

Souvent un rejet du reste de la famille, des amis(es) ou des compagnons de travail.

Le retour :

Le retour se fait progressivement en demandant la prise en charge de la famille ou d'un membre responsable. Tout en sachant que c'est un adulte qui revient en société selon la durée d'incarcération.

La réinsertion est difficile pour l'ex-détenu et pour la famille...

Comment a-t-il vécu l'incarcération?

Comme une école du crime ou comme un moyen de se réajuster dans la vie avec des valeurs positives?...

Un témoignage

Le départ vers la prison

Tout d'abord, l'arrestation inattendue un certain matin. Mais que se passe-t-il? Les policiers sonnent à la porte. Qu'est-ce que c'est que ça? On accuse mon conjoint. Est-ce un coup monté ou quoi? Je n'y comprends rien.

On l'amène au poste, il me dit qu'il m'appelle aussitôt que ça lui sera possible. Moi, je reste plantée là, abasourdie des événements, me croyant dans un film. Les policiers fouillent la maison, on me questionne, mais qu'est-ce que c'est ce cirque? Enfin, ils partent et je suis seule avec plein de questions dans ma tête.

Pour ne pas devenir folle, je me garoche dans le ménage pour faire passer mes larmes, le stress, la colère, la peur du lendemain et j'attends son téléphone. On le libère le soir même, je vais le chercher.

Durant 18 mois, frais d'avocat, stress, questionnement mais aussi appui de la famille et amis qui nous aident à traverser le tout.

Le départ vers la prison fut aussi un choc mais beaucoup moins dramatique pour moi car mon conjoint m'avait préparé à cette éventualité si le juge prenait cette décision. Et la sentence prononcée était de courte durée. Malgré cela, c'est un monde inconnu, comment ça va se passer pour lui, pour moi, est-ce que les liens tissés serrés durant ces nombreuses années de mariage vont résister? Qu'elle sera la réaction des gens qui nous entourent?

Ma première visite en prison a été assez difficile : pénétrer dans cet établissement froid, passer la sécurité, voir des jeunes enfants qui venaient visiter leur papa et pleuraient en repartant, j'étais dans un tout nouveau monde qui m'était inconnu. Se parler au travers d'une fenêtre qui nous sépare sans pouvoir se toucher avec seulement 45 minutes pour se dire tant de choses. Heureusement qu'il y avait le téléphone et les lettres qu'on s'écrivait aux 2 jours et quelques visites par semaine pour qu'on garde toujours le contact et décrire nos émotions qu'on vivait chacun de notre côté.

Le plus dur pour moi fut que nos enfants n'aient pas accepté le mot prison. Pour eux, il était hors de question qu'ils aillent faire une visite en prison. Mais en plus, ils sont venus me dire que si je ne le laissais pas tomber, qu'ils ne me parleraient plus à moi aussi. Pourquoi ils me font ça? Ils me mettent dans le même bateau, quel chantage! et de quel droit venir dire à sa mère quoi faire? J'étais déchirée et je ne comprenais pas leur attitude car on a toujours été là pour eux jusqu'à ce qu'ils soient adultes et partent de la maison et encore beaucoup par la suite.

C'était impensable de faire ce qu'ils me demandaient, je ne pouvais le laisser tomber quand il avait tant besoin de moi. Je connais tout le bien qu'il a fait toute sa vie et sa générosité envers la famille et amis. J'étais convaincue que je prenais la bonne décision de l'appuyer non pas pour le délit mais bien pour l'aider à passer au travers cette dure épreuve et ne plus récidiver.



Il a besoin de moi et on s'aime. On a encore de belles années à vivre et on veut les passer ensemble.

« LA PRISON SOULIGNE UN ACTE NÉGATIF ET IL EST FACILE DE NE VOIR TOUTE LA VIE D'UNE PERSONNE QU'À TRAVERS SON DÉLIT ».

Le lendemain que mes enfants sont venus couper les liens, j'étais assommée, complètement démolie, je ne cessais de pleurer, je ne pouvais plus fonctionner. Je me disais que je devais être forte et reprendre sur moi car il a besoin de moi et je ne peux me laisser aller.

C'est là que j'ai eu mon premier contact avec Relais Famille par téléphone où une bonne oreille était à l'écoute de mon cœur, de mes larmes et quelques paroles. Quel soulagement de se sentir compris et ne pas être seule à vivre cette situation. On m'invite à venir assister à la prochaine réunion qui parle de libération conditionnelle et d'en connaître plus sur ces termes carcéraux. Je m'y rends et je perçois une chaleur humaine de toutes ces femmes qui vivent l'incarcération d'un des leurs et je ne me sens plus seule au monde et mon gros problème est devenu moins gros, plus petit. C'est incroyable ce qu'un groupe de soutien peut vous apporter. Je souhaite longue vie à Relais Famille et c'est la raison pour laquelle je m'implique maintenant dans cet organisme pour apporter à d'autres ce que Relais m'a apporté.



Mme Hélène Bournival **Mme Édith Chapedelaine**

Le retour

Enfin le retour à la maison. Même si ce fut un cours laps de temps, ça effraie toujours un peu. On a peur de l'attitude des gens envers nous, envers lui.

Entre nous deux, on peut enfin se parler dans le blanc des yeux sans qu'il y ait de micros qui écoutent ou quelqu'un qui lisent nos lettres. C'est une délivrance, la fin d'une mauvaise passe. Même s'il a fait une dépression en prison et qu'il a perdu du poids, il a su rester fort et il dit que c'est grâce à moi et mon soutien qu'il voulait continuer à vivre pour revenir auprès de moi et qu'on continue notre autre bout de chemin ensemble. Alors, ça me confirme vraiment que oui j'ai pris la bonne décision et qu'on a traversé cette tempête pour en ressortir plus forts encore.

L'amour triomphe de tout et dans mon cœur de mère, je suis certaine que tout l'amour donné à nos enfants triomphera un jour.

Petite pensée très belle :

« LE COEUR HUMAIN EST UN DES RARES INSTRUMENTS QUI CONTINUE DE FONCTIONNER MÊME LORSQU'IL EST BRISÉ ».

www.familis.org/riopfq/publication/pensons94/bournival_chapedelaine.html



Relais famille

2564, rue Théodore
Montréal Qc H1V 3C6

www.familis.org/relaisfamille
relaisfamille@videotron.ca

Vox : (1) 514-272-5737
Fax : (1) 514-272-5370

Le départ vers d'autres horizons

Mme Christiane Germain, t.s.

Directrice générale
La Parentrie

Le départ vers d'autres horizons

Bonjour,

Premièrement je tiens à remercier monsieur Lajoie, directeur général du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, de m'avoir invité pour parler des familles et membres de l'entourage dans le cadre de cette rencontre intitulée : « Les familles et les départs vers de nouveaux horizons ».

Après avoir entendu le témoignage des invités précédents qui à tour de rôle ont parlé des familles en lien avec les départs de leurs proches, soit pour la guerre ou pour un emprisonnement, j'aimerais pour débiter vous faire saisir dans un premier temps l'écart entre ces situations et dans un deuxième temps les similitudes qu'on peut y voir.

L'écart

Lorsqu'une personne quitte pour la guerre nous parlons d'un choix. Choix de vie et de carrière ainsi que des opportunités et risques qui viennent avec ce choix. Une fois la décision prise et malgré que l'on ait soupesé les avantages et désavantages, les personnes s'engagent et sont le plus souvent supportées pendant leur séjour à l'étranger, par différents intervenants, programmes ainsi que par leurs familles et leurs amis. Elles sont souvent perçues comme des héros ou du moins, des braves.

Lorsqu'une personne quitte sa famille, son entourage pour un emprisonnement, ce n'est certes pas un choix conscient, mais plutôt suite à un comportement répréhensible. Cet individu aura donc à en subir les conséquences. Tout au long de sa vie il aura aussi le choix de modifier ses habitudes, ses comportements, de se réhabiliter et de redevenir un citoyen à part entière.



Je sais bien que je dresse ici un tableau simplifié à partir d'un cas de figure. Je ne voudrais en aucun moment banaliser la souffrance que ces personnes et leurs familles vivent. Je veux seulement par un exemple souligner la différence entre ces départs.

Lorsqu'une personne souffre d'un trouble de santé mentale grave, plus spécifiquement d'un trouble psychotique, nous ne pouvons parler de choix. Les hallucinations, le délire, les comportements à risque s'imposent à la personne. Ils sont d'ordre de la pathologie et du mal-être. Malgré que le délire soit à mon avis une tentative pour l'individu de se reconstruire, encore faut-il pour cela que les intervenants rencontrés entendent ce qui se dit au-delà de ce qui, à prime abord, ne fait sens.

Malgré les moyens de réintégration existants la personne subira souvent toute sa vie les écueils de l'exclusion, de la pauvreté, de la solitude et de la peur des autres face à sa différence, à l'inquiétante étrangeté qui parfois s'en dégage et rend perceptible cette différence.

À cela la personne souffrant d'un trouble mental est assujettie aux multiples préjugés et ignorances des gens qui encore prévalent. Par exemple beaucoup confondent la maladie mentale et la déficience intellectuelle. Alors que les troubles mentaux peuvent toucher de façon indifférenciée des personnes de capacités intellectuelles de différents niveaux.

Quant à la classification, aux causes et aux traitements des différents troubles mentaux, je ne m'y attarderai pas puisque cela pourrait faire le sujet unique d'une conférence. À ce titre, j'organise mensuellement des conférences sur un thème qui touche la santé mentale dans son sens le plus large ainsi que d'autres qui parlent des différentes maladies mentales les plus courantes, si je peux m'exprimer ainsi.

Les similitudes

En y regardant de plus près, ces trois expériences de vie ont ceci en commun. À la fois pour la personne et sa famille, son entourage il y a des pertes, des angoisses, des désespérances.

Les personnes qui ont parlé avant moi en ont très bien parlé. Pour les personnes qui vivent avec un trouble grave de santé mentale c'est tout un pan de leur vie qui leur est dérobé jusqu'au

jour du rétablissement qui s'échelonnera souvent sur une longue période. Un rétablissement qui leur apportera, et c'est là où réside l'espoir, une nouvelle façon d'être, de vivre. Un nouveau départ, pour garder en tête le thème de la présente rencontre, vers un nouveau rivage, de nouveaux horizons qui jamais n'auraient été explorés autrement.

Quant à la famille, à l'entourage pour les aider à traverser l'orage, la tourmente, de ce qu'ils vivent de nouveau, d'inattendu avec leur proche, nous devons les écouter, les informer, leur offrir tout notre support. C'est ce que font les organismes de familles comme la Parentrie. Des activités telles les groupes d'entraide, les conférences mensuelles, l'intervention téléphonique ou en consultation individuelle. Nous les accompagnons aussi dans le processus de requête d'évaluation clinique psychiatrique. Il s'agit alors d'aller chercher une ordonnance de cour pour amener à l'hôpital une personne qui représente un risque pour sa santé ou pour celle des autres et qui refuse toute aide et n'est plus en mesure de reconnaître ses difficultés.

Afin de donner un temps d'arrêt aux familles et d'amener leur proche à briser leur isolement et à créer des liens, j'organise des activités récréatives pour les personnes qui ont un trouble de santé mentale. Certaines de ces activités sont aussi offertes pour la famille et son proche. Ces sorties permettent souvent de solidifier la relation avec des membres de la famille et de l'entourage. Il est primordial que les personnes significatives de l'individu marqué d'un trouble de santé mentale ne perdent pas de vue que leur proche ne se résume pas à un fragment de son être brisé; qu'il est toujours un individu à part entière avec des émotions, des qualités et des défauts; qu'il a son caractère et une personnalité bien à lui malgré diverses ruptures ayant pu être occasionnées par les épisodes psychotiques. Enfin que leur proche a des ressources intérieures inestimables, et que ce qui peut à première vue sembler être du registre du déficit, se révèle parfois la source d'un nouveau départ.

Merci de votre attention.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons94/germain.html



Mme Christiane Germain, t.s.



La Parentrie

10780, rue Laverdure
Local 203
Montréal Qc H3L 2L9

Vox : (1) 514-385-6786

Fax : (1) 514-385-9513

entraide@bellnet.ca

www.ffapamm.qc.ca/fr/gen/bottin.asp?id=7#40



Parent et fier de l'être! - La Semaine québécoise des familles

Parents et fiers de l'être! - le mercredi 14 mai 2008

Les personnes-ressources



Un parent d'un jeune enfant
M. Koffi Assigbé - Jeune papa
Référé par le Regroupement
pour la valorisation de la paternité

Des parents d'adolescents
M. Marc Laurin - Président
Mme Isabelle Laurin
Familles en marche

Une grand-parent
Mme Jacqueline Sigouin - Grand-maman
La Maison des Grands-Parents
de Villeray

Un parent d'un jeune enfant - un jeune papa

M. Koffi Assigbé
Jeune papa
Référé par
le Regroupement pour la valorisation de la paternité



www.rvpaternite.org/
info@rvpaternite.org

Vox : (1) 514-528-9227
Fax : (1) 514-272-4057

On trouvera l'intégralité du témoignage de M. Koffi Assigbé à l'adresse suivante :
www.familis.org/riopfq/publication/pensons94/assigbe.html

1691, boulevard Pie-IX Suite 207 Montréal Qc H1V 2C3



M. Koffi Assigbé

Organisme

Le RVP est né de la rencontre en 1996 d'un intervenant du Carrefour familial Hochelaga-Maisonnette (Yvon Lemay) et d'un intervenant du CLSC Hochelaga-Maisonnette (Manuel Prats). Ces deux intervenants souhaitaient promouvoir une image positive de la paternité dans notre société pour réagir à l'image négative trop souvent diffusée sur les pères (père absent, père violent, père abuseur, etc.)

Mission

Le RVP est un regroupement d'organismes et d'individus dont la mission est de valoriser le rôle du père et de promouvoir son importance dans la famille et dans la société pour le développement et le bien-être des enfants.

Valeurs

- * Importance de l'engagement paternel dans une perspective familiale
- * Bien-être des enfants * Égalité des sexes * Approche positive
- * Inclusion des communautés culturelles
- * Intégration des réalités des pères dans l'offre de services à la famille

Objectifs

1. Organiser des activités visant à valoriser la paternité auprès de la population en général;
2. Susciter, chez les organismes communautaires et institutionnels, un questionnement sur leurs services et leurs actions quant à la place du père dans leurs interventions;
3. Soutenir et au besoin regrouper les organismes qui veulent prendre des initiatives pour tenir compte des pères dans leurs interventions;
4. Contribuer au débat de société sur la place et le rôle du père.

Des parents d'adolescents

M. Marc Laurin - Président
Mme Isabelle Laurin
 Familles en marche

Des parents d'adolescents

L'adolescence

Présentation de la famille

1) Valeurs de base : Nous éduquons nos enfants dans l'idée qu'ils seront les parents de nos petits-enfants, avec le désir de pouvoir établir avec eux, éventuellement, une relation d'adulte à adulte, de parents à parents ... Nous misons donc avant tout sur l'éducation de la conscience.

2) L'adolescence nous a d'abord surprise chez nos plus vieux. Je pense que ni eux ni nous n'étions prêts à vivre ce moment-là. Notre plus vieux est entré dans l'adolescence alors qu'il vivait du rejet systématique des jeunes de sa classe, une classe d'enfants en facilité d'apprentissage; nous avons dû faire appel à une ressource extérieure pour nous aider avec lui.

Puis, tout de suite après lui, notre deuxième décide qu'il doit nous éduquer et nous défie jusqu'au point de refuser d'aller à l'école. Encore là nous sommes allés chercher le soutien d'une ressource extérieure.

Entre temps, j'ai pris un cours parents-ados. Marc et moi avons pris le temps de réfléchir, de comprendre ce qu'impliquait l'adolescence. Nous avons appris à mettre en perspective les situations que vivaient les enfants; nous avons appris à désamorcer des situations qui pouvaient paraître explosives. Nous avons dû nous regarder l'un l'autre avec de nouveaux yeux, confrontés chacun à nos limites, à nos conflits intérieurs, à nos craintes passées. C'est toute une remise en question.

L'adolescence se révèle être un moment difficile, un moment où, pour se réaliser comme adulte, l'enfant si doux, se met à nous juger, à nous critiquer, à nous confronter, à vouloir nous éduquer. Il a à la fois besoin d'être rassuré, besoin de limites et besoin de tout confronter. C'est déstabilisant. D'un coup, on ne reconnaît plus notre jeune.

3) Ce qui nous a aidé :

* Depuis tout petit, nous avons cherché à construire notre relation avec les enfants basée sur le besoin de développer une relation de confiance. Toutes les occasions ont été bonnes pour leur rappeler qu'on ne serait pas capable de vivre dans un autre cadre.

* Éducation de la conscience : un défi.

* Les traditions.

Depuis tout petit, on a établi des traditions qui vont continuer à faire partie du tableau de notre vie avec nos ados :

- le souper en famille (faim ou pas faim)
- un temps de nourriture spirituel tous les matins qu'ils vont souvent désertier à l'adolescence, mais dont ils restent imprégnés;
- le petit déjeuner en famille du 1er dimanche du mois;
- les petits déjeuners avec chacun individuellement l'un après l'autre;
- la semaine de camping en famille l'été.

Depuis tout petit, nous avons démontré des valeurs claires : la confiance que l'amour qui nous lie comme couple et qui devra lier leurs couples doit se construire durable, le soutien d'une foi vivante, présente au quotidien.

Nous avons cherché à comprendre qui est chacun de nos enfants, son caractère et comment lui permettre de s'épanouir. Lorsque l'enfant entre dans l'adolescence ayant déjà découvert un intérêt spécifique dans sa vie : sport, musique, dessin, c'est très aidant, il a comme un havre de paix dans lequel se réfugier dans ses moments de crise.

Les amitiés : très importantes, particulièrement à l'adolescence. Notre porte est toujours ouverte aux amis.

Les animaux : la relation que nos ados ont et ont eu avec leurs animaux les a aidé à traverser leur adolescence. On a vu passer des lapins, des dégus (dégues), des gerboises. Aujourd'hui, il nous reste un chien et deux chats, des compagnons d'une très grande valeur pour leurs maîtres de 14, 18 et 22 ans.

4) Aujourd'hui,

- de jeunes adultes épanouis, engagés,
- de jeunes ados supportés par des aînés : l'apport des aînés comme support et confident du plus jeune qui passe son adolescence est très précieux,
- nous avons appris à vivre avec les conséquences de nos décisions.

5) Aujourd'hui dans notre société, alors que le réseau familial n'est plus aussi solide, que le réseau social n'apporte plus une cohésion au niveau des valeurs, les jeunes et leurs familles sont très isolés et l'adolescence est un défi bien difficile à relever. Pour cette raison et pour toutes celles énoncées par Familles en marche, il faudrait donner à la famille et à son épanouissement une place plus centrale dans la société.

www.familis.org/riopfq/publication/pensions94/laurin.html



Familles en marche

3670, boul. Gouin Est
 Montréal Qc H1H 1B9

M. Marc Laurin
 Président

Mme Isabelle Laurin



www.famillesenmarche.org

familles_enmarche@yahoo.ca

Vox : (1) 514-995-3089

Une grand-maman

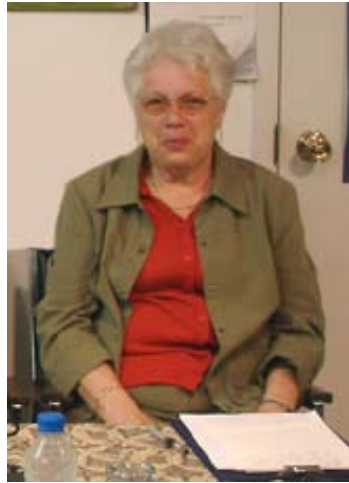
Mme Jacqueline Sigouin
Une grand-maman
La Maison des Grands-Parents de Villeray

Vox : (1) 514-383-9108
Fax : (1) 514-383-8998

On trouvera l'intégralité du témoignage de Mme Jacqueline Sigouin à l'adresse suivante : www.familis.org/riopfq/publication/pensons94/sigouin.html



www.mgpc.org
info@mgpv.org



Mme Jacqueline Sigouin

La mission de la Maison

8078, rue Drolet Montréal Qc H2R 2C9

À travers leur implication auprès des autres générations, les aînés brisent leur isolement, jouent un rôle actif dans la société et transmettent des valeurs importantes dans leur milieu.

L'intervention des aînés auprès des familles et des jeunes s'inscrit dans une approche globale en complémentarité avec les intervenants professionnels, des réseaux social, scolaire, communautaire et institutionnel.

Les familles et les jeunes sont accueillis chaleureusement avec tout leur vécu et potentiel.

Les objectifs sont de :

- Créer des liens entre les générations et prévenir les conflits;
- Promouvoir et développer l'entraide familiale et générationnelle;
- Valoriser le rôle des aînés dans la famille et dans la société;
- Favoriser le partage de l'expérience des aînés;
- Transmettre les valeurs du patrimoine.

Les familles et la justice

Les familles et la justice - le mercredi 18 juin 2008

Les personnes-ressources



L'accès à la justice pour les familles
Me Robert Fuoco
Avocat
Centre communautaire juridique
de Montréal

La médiation familiale
Mme Lorraine Filion
Médiatrice familiale - Responsable du
Service de médiation familiale
au Centre jeunesse de Montréal

Les familles consommatrices et la justice
Mme Renée Condé Icart
Membre du Conseil d'administration
Office de la protection du consommateur
Québec

Voir les pages suivantes :

L'accès à la justice pour les familles

Me Robert Fuoco

Avocat

Centre communautaire juridique de Montréal

Notre mission

Tirée de : www.ccjm.qc.ca/pages/profil.html

L'équipe de l'Aide Juridique

Depuis 1973, la population des îles de Montréal et de Laval bénéficie des services des avocats et avocates de l'équipe de l'aide juridique du centre régional de Montréal.

L'équipe de l'aide juridique est solidement implantée dans son milieu en raison de sa participation à la création et au fonctionnement de plusieurs organismes communautaires.

Au fil des ans, l'aide juridique s'est transformée; vous pouvez maintenant y avoir accès gratuitement ou encore avec contribution financière, selon vos revenus. Dans un cas comme dans l'autre une chose demeure : l'intérêt que nous portons à vos problèmes juridiques et à leur solution.

La revendication et la protection des droits de nos clients s'appuient sur le dynamisme, l'expérience et la compétence d'avocats et d'avocates assistés d'un personnel compétent. Nos avocats et avocates plaident devant les tribunaux de toutes les juridictions, représentent et conseillent leurs clients et agissent pour eux dans de nombreuses matières.

Déclaration de services aux citoyens

Tirée de : www.ccjm.qc.ca/pages/profil.html

(Adoptée le 29/10/2001 par le conseil d'administration du Centre communautaire juridique de Montréal)

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES ET LES CENTRES COMMUNAUTAIRES JURIDIQUES DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS - 28/11/2001

1. Mission de l'organisation

La Commission des services juridiques veille à ce que l'aide juridique soit fournie aux personnes financièrement admissibles.

La Commission est composée de douze (12) membres nommés par le gouvernement et choisis en raison de leur contribution à l'étude et à la solution des problèmes juridiques des milieux défavorisés.

Onze (11) centres régionaux d'aide juridique fournissent les services d'aide juridique sur le territoire du Québec.

Les centres régionaux sont institués par la Commission des services juridiques et leur conseil d'administration sont formés de douze (12) membres nommés par cette dernière.

2. Nos services

Les services d'aide juridique couverts par le régime sont rendus, aux personnes financièrement admissibles, gratuitement ou moyennant le versement d'une contribution. Cette contribution, déterminée par règlement, est toujours perçue par le centre d'aide juridique.

Principaux champs d'activités :

Familial, matrimonial, protection de la jeunesse, jeunes contrevenants, droit criminel et carcéral, administratif, social, droit civil, immigration.

Prestation des services d'aide juridique :

Représentation par avocat devant un tribunal en 1ère instance ou en appel, en demande ou en défense;

Assistance d'un avocat dans certains cas expressément prévus par la Loi;

Consultation juridique avec un avocat;

Consultation téléphonique avec un avocat, accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, lors d'une arrestation ou en cas de détention;

Information juridique sur les droits et obligations des bénéficiaires;

Implication communautaire des avocats;

Certains services peuvent être rendus par un notaire.

Modalités d'accès aux services :

Appel téléphonique pour prise de rendez-vous dans un délai utile.

Accueil avec ou sans rendez-vous, généralement au bureau le plus près du lieu de la résidence du requérant.

En cas d'urgence, accès à un avocat pour la prestation des actes conservatoires à la préservation des droits.

3. Nos engagements

Accessibilité des services

A) Bureaux

Il existe plus de cent (100) bureaux d'aide juridique dans plus de quatre-vingt-dix-huit (98) villes du Québec où les services d'aide juridique sont dispensés selon les besoins de la population. Votre demande d'aide juridique est généralement complétée au bureau d'aide juridique le plus près de votre résidence.

L'organisation physique des bureaux d'aide juridique contribue à vous assurer le respect de la confidentialité de vos échanges avec le personnel. Les avocats ont à leur disposition des bureaux fermés.

B) Heures de bureau

Chaque bureau d'aide juridique affiche ses heures fixes d'ouverture.

C) Accès téléphonique

Nous vous répondons rapidement et de manière courtoise en identifiant notre organisation et en vous accueillant avec un mot de bienvenue.

Nous donnons suite avec diligence au message qui nous indique votre nom, votre numéro de téléphone et le nom de la personne à qui vous désirez parler.

D) Délai et prise de rendez-vous

1. Nous vérifions l'urgence des services requis et un rendez-vous est fixé en temps utile.

2. Nous vous indiquons les principaux documents pertinents à fournir pour établir votre admissibilité à l'aide juridique.

E) Publicité des services

Nous faisons connaître les services d'aide juridique au public en général et à la clientèle cible en particulier :

1. En publiant la liste des bureaux, leur adresse et numéro de téléphone;

2. En diffusant l'information décrivant les services, les règles d'admissibilité, les droits et obligations du requérant d'aide juridique;

3. En veillant à la mise en place et au maintien des affiches du Service de garde d'aide juridique dans les postes de police;

4. En faisant connaître les services d'aide juridique auprès des organismes et ministères et notamment les bureaux du Ministère de la Solidarité sociale;

F) Accès par les détenus

Une personne peut requérir et obtenir, de son lieu de détention, les services d'un avocat de l'aide juridique.

Fourniture des services

A) Généralement, vous êtes accueilli au jour et à l'heure fixés pour votre rendez-vous à l'aide juridique et vous rencontrez, s'il y a lieu, un avocat.

B) Dès le premier contact avec un employé de l'aide juridique, vous bénéficiez du secret professionnel et de la confidentialité dans toutes vos communications et démarches.



Qualité des services

Disponibilité et diligence

L'avocat fait preuve, dans l'exercice de sa profession, d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable.

Un avocat d'un bureau d'aide juridique est présent à la Cour lorsque nécessaire et y rencontre son client, s'il y a lieu.

Les membres du personnel agissent avec diligence raisonnable dans la réalisation du travail confié.

Dans le cadre de leurs conditions de travail, les membres du personnel de soutien sont disponibles en tout temps, répondent aux clients et leur transmettent l'information pertinente.

4. Un système de gestion efficace des plaintes

Les plaintes constituent pour le réseau d'aide juridique, une source d'informations qui lui permet d'améliorer la prestation de services aux citoyens.



Me Robert Fuoco

Les plaintes sont relatives à l'accessibilité, à la prestation et à la qualité des services; elles sont reçues et traitées confidentiellement.

Nous vous suggérons de faire part de votre plainte au directeur ou au responsable du bureau d'aide juridique.

Lorsque vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous devez faire parvenir votre plainte par écrit au Directeur général du Centre régional concerné.

Un formulaire est mis à votre disposition à cette fin dans les bureaux d'aide juridique.

5. Votre collaboration est requise

Pour recevoir un service de qualité, dans le délai indiqué, vous devez nous fournir les renseignements et documents demandés tant pour le traitement de votre demande d'aide juridique que pour le traitement de votre dossier.

6. Amélioration des services

La Commission des services juridiques et les centres régionaux d'aide juridique entendent améliorer de façon continue la qualité de leurs services.

À cette fin, ils pourront vous consulter pour mieux connaître vos attentes et vos besoins; les résultats de cette consultation seront publiés dans le rapport de gestion déposé annuellement auprès du Ministère de la Justice.

www.familis.org/riopfq/publication/pensions94/fuoco.html



5800, rue St-Denis Suite 802 Montréal Qc H2S 3L5

www.ccmj.qc.ca

Vox : (1) 514-864-9833

baj.jeunesse@ccjm.qc.ca

Fax : (1) 514-864-9889

La médiation familiale

Mme Lorraine Filion

Travailleuse sociale et médiatrice familiale
Chef du Service d'Expertise et Médiation
auprès de la Cour Supérieure du Québec à Montréal
Centre Jeunesse de Montréal

Responsable du Service de médiation familiale
au Centre jeunesse de Montréal

La médiation familiale : une solution gagnante pour les familles séparées et recomposées

Préambule

Au Québec, le discours sur la médiation familiale soulève toujours des réactions vives voire même parfois des passions : il y a d'un côté les partisans enthousiastes qui en vantent les mérites et de l'autre côté, des sceptiques voire même certains détracteurs qui n'en voient que les limites ou les défauts. Certains croient même que la médiation n'est qu'un simple placebo.

Pour mieux saisir la situation québécoise actuelle, il est important de comprendre le chemin parcouru depuis les débuts de la médiation au Québec, Certaines provinces canadiennes offrent des services publics gratuits de médiation aux parents lorsque le litige porte sur le partage de leurs responsabilités parentales mais

aucune n'offre un système aussi généreux que celui mis en place par le Ministère de la justice du Québec depuis 1997.

La famille a changé de contour mais elle est bien vivante, sous d'autres formes, elle est aussi essentielle à notre société. Le lien inconditionnel qui doit survivre à travers les crises et au-delà du conflit, est le lien parental. La majorité des enfants dont les parents se séparent vivent une période de déséquilibre « normale » lors de la rupture sans que leur situation nécessite un recours à des services sociaux ou judiciaires. Seulement un certain nombre d'enfants dont les parents se séparent dans des conditions difficiles voire même extrêmement conflictuelles présenteront des problèmes d'adaptation. La médiation est apparue comme une solution gagnante pour les familles et la société québécoise au début des années 80.

La médiation familiale au Québec

Les années 80 ont marqué la première étape de l'implantation de la médiation familiale au Québec. L'intégration et la professionnalisation de la médiation se sont faites peu à peu au cours des années 90. La médiation familiale en matière de séparation et de divorce a d'abord fait son apparition dans le secteur public en 1981 à Montréal puis en 1984 à Québec. En 1985 était créée la première Association de médiation familiale du Québec. En 1987, un premier code de déontologie du médiateur familial fut adopté à l'unanimité par les membres de cette jeune Association.

Vers les années 86-87, plusieurs formations furent offertes et dispensées à travers le Québec tant par divers ordres professionnels que par des médiateurs d'expérience, sur une base privée.

La première loi québécoise sur la médiation a été adoptée le 9 mars 1993 et sanctionnée le 10 mars 1993 (L.Q. 1993, c.1.). Cette loi quoique jamais adoptée dans sa totalité a modifié le Code de procédure civile :

- pour permettre au Tribunal, à tout moment de l'instruction d'une demande contestée, de prononcer des ordonnances et de référer au Service de Médiation ou au médiateur de leur choix,
- pour édicter les conditions auxquelles doit satisfaire un médiateur pour être accrédité,
- pour établir le tarif des honoraires payables par le Service de médiation familiale du Ministère de la Justice,
- pour désigner les personnes, organismes, associations pouvant accréditer un médiateur.

Le premier septembre 1997 entrant en vigueur au Québec, la loi instituant la médiation familiale (L.Q. , 1997, c. 42.) qui se résume ainsi dans ses faits saillants :

- les conjoints qu'ils soient mariés ou conjoints de fait ayant des enfants à leur charge et qui ne s'entendent pas, doivent préalablement à toute audition contestée devant la Cour, assister à une séance d'information de couple ou de groupe sur la médiation,
- la séance d'information de groupe est dispensée par un médiateur juriste et un médiateur issu du domaine psychosocial,
- la gratuité de 6 séances est offerte lors d'une première demande de médiation et de 3 séances lorsqu'il s'agit d'une révision d'une entente écrite ou d'un jugement,
- le Tribunal (Cour Supérieure) peut à tout moment ordonner la médiation, lors de l'audition d'une cause contestée impliquant des enfants,
- une exemption de l'obligation d'assister à la séance d'information appelée « dispense pour motif sérieux » est donnée à une partie pour les motifs suivants : le déséquilibre de forces en présence, la capacité ou état physique de la personne, l'importante distance entre la résidence des deux parties; il est important de noter que la personne voulant se prévaloir de cette dispense n'a pas à déclarer la nature de son motif au médiateur,
- le médiateur a le devoir de rédiger un rapport de médiation lequel est déposé au dossier de la Cour faisant état de la présence ou de l'absence d'une ou des parties ainsi que d'un résultat de la médiation par la simple mention avec ou sans entente,
- le processus de médiation est confidentiel : rien de ce qui n'aura été dit ou écrit au cours de la médiation ne pourra être révélé en preuve devant le Tribunal,
- seuls les professionnels issus des ordres suivants peuvent agir comme médiateurs : le Barreau, la Chambre des Notaires, les Psychologues, les Travailleurs sociaux et les Conseillers d'orientation. Les employés des Centres Jeunesse répondant aux mêmes exigences peuvent être accrédités par leurs employeurs.

Création de services complémentaires à la médiation

Deux services connexes à la médiation ont été mis sur pied pour mieux répondre aux besoins des enfants et des parents séparés. En effet en 1992, un groupe d'entraide et de support, nommé « Confidences » a été mis sur pied à Montréal. Les enfants sont les premiers concernés par la séparation de leurs parents, malheureusement lorsqu'il y a un conflit et si le conflit est intense, ils en sont les premières victimes. Ces enfants ne savent pas toujours avec qui parler de leur tristesse, de leur colère et de leurs inquiétudes. Il leur est souvent difficile de s'exprimer, à cœur ouvert, avec l'un ou leurs parents et pourtant...ils doivent s'ajuster à la séparation et bien souvent trop rapidement à la recomposition familiale.

C'est pourquoi nous avons créé ce groupe, qui sert d'espace neutre et confidentiel, pour favoriser l'expression et la résolution de problèmes entre enfants vivant des situations semblables. Les évaluations faites tant par les parents que les enfants (questionnaires d'appréciation et d'impact) depuis 1992, nous ont convaincus de l'importance et de la pertinence de ce service.

Nous avons également, en janvier 1995, implanté des séminaires de coparentalité pour les parents, bénéficiaires de l'expertise psychosociale et de la médiation. Après 6 mois, à titre de projet-pilote, ce programme est devenu permanent, vu le haut taux d'appréciation des parents (85 %) et l'impact tangible et positif de ces séminaires sur la résolution du conflit et la prise de conscience accélérée de la part des parents, de certains comportements indésirables. Ces deux sessions de deux heures chacune ont lieu en soirée, ce qui facilite la disponibilité des parents. Le contenu des sessions permet de sensibiliser et d'informer les deux parents, aux besoins et réactions des adultes et des enfants lors d'une séparation, des pièges de la communication et de la réalité des familles recomposées.

Les séminaires sur la coparentalité après la rupture dont les résultats ont fait l'objet d'une recherche pancanadienne (*) (quatre provinces ont participé à cette recherche dont le Québec (Montréal) ont démontré que les parents en bénéficient grandement. En effet, il appert que l'assistance à ces séminaires incite les parents à mieux prendre en compte les besoins de leurs enfants à être mis à l'écart du conflit et apporte une amélioration de leur capacité à collaborer en tant que parents.

Résultats obtenus

En avril 2008, l'on dénombrait un peu plus de 900 médiateurs familiaux au Québec dont 71% issus du domaine juridique et 29% issus du domaine psychosocial. Selon les études effectuées par le Ministère de la Justice (**), environ 25 % des couples qui assistent à une séance d'information de couple s'engagent en médiation dont environ 75% arrivent à une entente totale ou partielle. Environ 50% y ont recours avant le dépôt de toute procédure judiciaire alors que l'autre 50% y ont recours après le dépôt d'une procédure. La suspension de toute procédure est un pré-requis pour s'engager dans le processus de médiation.

La séance d'information de groupe ne permet pas vraiment aux couples de faire un choix éclairé parmi les divers modes alternatifs de résolution de conflits familiaux puisque les gens se prévalant de ce service le font beaucoup trop tard soit quelques jours parfois même la veille de l'audition devant le Tribunal. Certaines personnes se présentent pour y obtenir leur « passeport » que l'on appelle communément « le papier rose ».

L'exemption pour motif sérieux a été avec le temps et l'usage complètement dénaturée de la vocation à laquelle elle était destinée. En effet lors de l'adoption de la loi en 1997, diverses représentations avaient été faites particulièrement par les regroupements de femmes violentées visant à protéger celles-ci contre tout préjudice et tout danger que pourrait causer l'assistance à une séance d'information à la médiation en couple ou en groupe par des femmes victimes de violence conjugale. Il appert, dans les faits que le motif sérieux n'est pas utilisé à bon escient.

La loi de 1997 : une bonne loi

La loi sur la médiation familiale entrée en vigueur le premier septembre 1997 est une loi progressiste qui a reconnu la valeur de la médiation et a rendu accessible (par sa gratuité et son universalité) ce mode de gestion des conflits familiaux à tous les parents ayant au moins un enfant à charge. Les couples peuvent choisir leur médiateur parmi cinq professions différentes (avocat, notaire, psychologue, travailleur social et conseiller d'orientation) et se prévaloir de tels services soit lors d'une première demande ou pour une révision d'un jugement ou d'une entente écrite.

Le médiateur est un professionnel accrédité qui doit avoir suivi une formation de base (60 heures dont 6 heures sur la violence) et complémentaire (45 heures). De plus celui-ci doit faire superviser par un médiateur d'expérience ses 10 premiers dossiers de médiation.

Toutefois cette loi présente des limites qu'il faudrait corriger. Des représentations ont été faites par les divers groupes professionnels impliqués en médiation familiale et un Comité de suivi a également soumis en 2001 et en 2008 des recommandations au Ministre de la Justice visant à modifier la loi pour mieux répondre tant aux besoins des familles qu'à ceux de la société et des médiateurs familiaux.



Besoins des parents en conflit et le rôle de la médiation

Se séparer fait très mal, des parents décrivent leur parcours comme une course à obstacles et un vrai raz de marée affectif. Beaucoup de questions se posent et elles sont différentes selon que l'on décide ou subit cette décision.

Le conjoint qui décide sera animé par une forte culpabilité tout au cours du processus de rupture. Celui ou celle qui subira cette décision sera sous le choc, envahi(e) de toutes sortes d'émotions allant de la tristesse, la colère, le sentiment d'avoir été trahi, la négation (il ou elle n'aura pas reconnu ou voulu reconnaître les signaux d'alarme de l'autre) et quelquefois un désir de vengeance sera présent.

Il est important, que ces personnes en souffrance aient un lieu et l'aide d'une personne compétente entre autres le médiateur, pour exprimer leurs émotions et arriver à gérer la crise de façon constructive. Des personnes plus souffrantes ou plus vulnérables pourront bénéficier d'une thérapie ou d'un groupe de soutien pour personnes séparées en parallèle à la médiation.

Certains couples ne pourront utiliser la médiation en raison de leurs besoins spécifiques et devront être dirigés vers d'autres ressources : la médiation n'étant pas une panacée, bien entendu.

La place de l'enfant au cours de la médiation : une lueur d'espoir

Les enfants ne sont pas à l'abri des vicissitudes de la séparation et ce même si les parents ont le souci de les protéger. Les enfants peu importe leur âge sont touchés par ce grand bouleversement. Ils sont tristes, fâchés, se sentent coupables, désemparés et selon leur âge et leur stade de développement, entretiennent un désir de réconcilier leurs parents.

Toutefois les parents peuvent faciliter leur adaptation à la rupture s'ils demeurent présents, se partagent les responsabilités parentales, évitent d'utiliser l'enfant comme messenger en le mettant au centre de leur conflit et se respectent comme parents.

Ils peuvent faire encore mieux, s'ils le préparent à cette séparation et s'ils l'intègrent peu à peu à leur nouveau conjoint. Les hommes sont beaucoup plus enclins que les femmes à débiter une nouvelle union peu de temps après la rupture. L'enfant a besoin de temps pour comprendre et s'adapter à la rupture. Certains sont propulsés à une vitesse vertigineuse dans la reconstitution familiale. Notre expérience auprès de ces familles qui ont choisi la médiation a démontré que ce processus peut être bénéfique le plus souvent pour nommer parfois l'innommable en présence d'un tiers qualifié, bienveillant, actif sur le processus, impartial et aidant quant à la recherche de solutions « sur mesure » pour chaque famille.

Conclusion

La mise en présence des parents séparés, le plus tôt possible dès la rupture, pour parler, écouter, discuter, négocier est cruciale. Elle

doit toutefois se faire dans un lieu neutre et sécuritaire avec l'aide d'un tiers qualifié et expert en négociation, le médiateur familial. La médiation est une option gagnante parce que les adultes ont besoin de comprendre ce qu'ils leur arrivent pour mieux agir et réagir.

La médiation est toutefois une solution exigeante pour les ex qui devront se revoir, s'expliquer, négocier, parfois s'excuser (pourquoi pas!), faire des compromis et inventer de nouveaux modes de communication pour eux et leurs enfants.

Un grand nombre d'études au plan national et international ont démontré que la médiation est la voie à privilégier le plus tôt dès la rupture pour favoriser un meilleur partage des responsabilités parentales et économiques, éviter le désengagement des pères, l'épuisement des mères, faciliter l'adaptation des enfants lors d'une séparation.

Les couples québécois qui ont bénéficié de ce processus sont généralement satisfaits peu importe les résultats; le faible coût du processus étant le principal motif pour entreprendre une médiation. En effet, les couples qui ont bénéficié de ce mode de résolution de conflits, n'hésitent pas à y référer des amis ou des parents ou à y avoir recours à nouveau pour réviser le partage de leurs responsabilités parentales ou financières.

Chaque médiation est unique tout comme chaque famille l'est. Il s'agit d'un privilège que d'accompagner des familles sur la route de la séparation et de la reconstitution familiale afin qu'ils y trouvent leurs propres solutions.

Des pères absents reviennent dans la vie de leurs enfants ou acceptent de s'impliquer davantage. Des mères épuisées croulant sous le fardeau des responsabilités acceptent une garde partagée de leurs enfants après quelques années de séparation, sensibles à la demande des enfants et des pères. Ces personnes ont besoin d'un lieu pour exprimer leur souffrance et gérer leurs émotions de façon constructive. Nous sommes convaincus que le bureau du médiateur constitue ce lieu privilégié où des paroles d'espoir sont prononcées et où ce professionnel de la négociation les guide vers l'avenir, avec respect et compassion.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons94/filion.html

* Family Court Review, Vol. 42 Issue 1 Page 85 January 2004, PARENT EDUCATION AFTER SEPARATION/DIVORCE. Impact of the Level of Parental Conflict on Outcomes, Brenda L. Bacon et Brad McKenzie

** Rapport du Comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale remis au Ministre de la Justice du Québec, 2001, 2008.

Voir : « Confidences » Groupe d'échanges et d'entraide pour les enfants de parents séparés ou en voie de séparation.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons94/confidences.pdf



Mme Lorraine Filion



La médiation familiale

Service de médiation familiale au centre jeunesse de Montréal

www.centrejeunessedemontreal.qc.ca

mediation@cjm-ju.qc.ca

Vox : (1) 514-393-2285

Fax : (1) 514-393-6615

Palais de justice à Montréal
1, rue Notre-Dame est
Montréal Qc H2Y 1B6

La médiation familiale - Justice Québec

www.justice.gouv.qc.ca/FRANCAIS/publications/generale/mediation.htm

Les familles consommatrices et la justice

Mme Renée Condé-Icart

Membre du conseil d'administration
Office de la protection du consommateur - Québec

Les familles consommatrices et la justice

Introduction

Je remercie M. Yves Lajoie de m'avoir offert cette opportunité de partager avec vous sur le thème de la consommation. C'est un dossier tellement vaste et crucial que j'ai tout récemment commencé à m'approprier, suite à ma nomination récente au conseil d'administration de l'OPC. Auparavant, alors que j'étais directrice d'un CPE, je référais ceux et celles qui me soumettaient des problèmes reliés à cette question à l'ACEF du nord.

Depuis que je suis au CA de l'OPC, je suis soucieuse de comprendre le fonctionnement de la société à partir des lunettes de la consommation, la mienne et celle des familles. Mes prises de conscience, mes réflexions et mes questionnements se font en référence aux transformations qui nous ont amené à ce phénomène que nous connaissons aujourd'hui: consommer et même surconsommer.

Les faits, les situation :

Quotidiennement, à tout moment, en tous lieux, nous sommes invités à acheter quelque chose, que ce soit lors d'un appel téléphonique en plein souper, à la télévision, à la radio, par les affiches publicitaires de toutes sortes, par le truchement des grands quotidiens.

Dans les sacs de publicité déposés à nos portes, nous sommes sollicités aussi sur tout ce qui fait nos situations de vie. Nous sommes harcelés à consommer. Consommer c'est notre lot quotidien. En fait nous vivons et travaillons pour consommer. Nous nous endettons même pour consommer. Les sociétés émettrices de cartes de crédit ne baissent pas les bras et malgré le taux d'intérêt et les multiples frais cachés que nous ignorons généralement, dans bien des familles, nous nous endettons jusqu'à la limite. La consommation est devenue l'activité principale de la société.

« D'autres époques nous ont laissé des cathédrales imposantes qui indiquaient l'importance accordée à certaines valeurs religieuses ou non, les temples de l'heure actuelle sont ces immenses centres d'achat commerciaux qui permettent aux gens de rendre hommage fréquemment au dieu consommation » écrivait Serge Mongeau dans la simplicité volontaire plus que jamais.

Pendant que l'on parle de ce phénomène de crise de la faim dans plusieurs régions du monde, en Amérique du nord nous jetons nos excédents de productions de lait, de céréales et dans nos familles aussi nous gaspillons et nous sommes réduits à l'état de consommateurs qui doivent acheter un maximum de biens et de services pour nous sentir vivre.

« De la cafetière à la fidélité canine qui prépare le café avant notre réveil, poursuit Benoit Duguay, en passant par les vêtements dernier cri qu'on a acheté quelques jours plus tôt, par la voiture qu'on a loué et qu'on change tous les 4 ans, et dans laquelle on voyage seul, suspendu au portable aux mille fonctions inassimilables, et jusqu'au plat préparé qu'on achète en passant pour le repas du soir nous consommons trop, nous consommons mal... »

L'Amérique du Nord constitue seulement 6 % de la population mondiale et pourtant utilise 40 % à 50 % des ressources naturelles.

1- Comment en est-on arrivé à ce type de consommation?

Même si au cours de l'histoire il y a toujours eu production et consommation, la société de consommation dans laquelle nous évoluons a vu le jour dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle.

* avec l'adoption d'une nouvelle philosophie des affaires axée sur le profit par les multinationales, la société a évolué vers cette société de consommation que nous connaissons aujourd'hui. Certains chercheurs vont jusqu'à dire que pour les fabricants des produits de marque, ce n'est plus la qualité du produit qui prime mais le symbolisme construit autour de la marque. L'accent est mis sur l'image qui se veut style de vie, une image que la plupart de nous consommateurs voulons faire nôtre;

* avec l'évolution des moyens de production, on a donc assisté à la création d'autres types de produits : des marques plutôt que des marchandises;

* l'image de soi dans la consommation occupe une grande place. Et Nike à travers son cheminement en est un exemple frappant. À travers le temps il a montré comment l'on peut arriver à tisser un lien plus étroit entre le produit et l'image de soi. Ce que Nike vend ce ne sont pas des chaussures, des vêtements ou des accessoires mais un style de vie, un rêve, la satisfaction de nos désirs profonds;

* on peut donc parler du rôle compensatoire de la consommation d'un produit. Le marketing s'est emparé d'un nouveau postulat : le consommateur est un acteur qui a des besoins; il faut le rejoindre dans ses besoins et celui-ci considère que les besoins vont de soi.

Ces transformations ne sont pas sans conséquence sur :

* les familles, qui voient sacrifier des emplois et par la même occasion des salariés pourvoyeurs qui se retrouvent au chômage;

* des enfants en garderie qui influencent déjà les achats de leurs parents alors que d'autres font de la publicité pour certains magasins de vêtements pour enfants;

* des jeunes qui consomment de plus en plus jeunes, imprégnés de nos attentes imaginaires d'adultes;

* des ados qui ont accès à tous les biens de consommation et même à une carte de crédit;

* des aînés actifs qui continuent de prendre une part active à la vie de leurs familles et de la collectivité. Membres à part entière de la société ils constituent une catégorie de consommateurs très sollicités.

2- L'image des produits et l'image de soi :

Quelle est notre part dans l'acte de consommation autrement dit qu'est-ce qui nous pousse à consommer? Qu'est-ce qui fait acheter les gens? Est-ce vrai que nous consommons juste pour répondre à des besoins?

Le milieu exerce sur nous une grande influence, c'est évident. Outre nos besoins nous reconnaissons que des forces orientent nos gestes de familles consommatrices et créent en nous des attentes. Les concepteurs des produits se sont appliqués à perfectionner soit la fonctionnalité des produits soit leur symbolisme ou les deux. Il est temps que les entreprises se rendent compte que le consommateur a bien d'autres préoccupations dit Benoît Duguay. Aussi, il préfère recourir à la notion d'attentes qui permet, outre de faire appel aux notions d'influences individuelles, environnementales, mais de tenir compte des éléments intérieurs et extérieurs à l'individu et susceptibles d'influer sur sa consommation. Cette notion d'attente permet de cerner ces influences d'une façon intrinsèque. Elle les intègre toutes.

La notion d'attente devrait nous permettre, consommateurs, de mieux comprendre pourquoi nous achetons, première étape vers une rationalisation de notre consommation. Ce slogan en exergue d'un document d'OPC Jeunesse me parle beaucoup :

« En avoir pour ses droits, pour son argent, pour sa planète, en même temps pour ne pas refiler la facture aux générations qui

nous suivent, pour se sensibiliser au développement durable : un enjeu décisif pour notre planète et combien enraciné dans nos choix au quotidien ».

D'après Benoît Duguay, qui est parti de la pyramide de Maslow,

Les catégories d'attente sont :

a- fonctionnelles :

Nous avons des exigences quant aux aspects utilitaires du produit. Nous nous attendons à ce que le bien ou le service remplisse la fonction à laquelle il est destiné. Nous visons des avantages bien précis et nous voulons qu'ils les expriment.

Sécurité, durabilité, facilité d'utilisation ou d'entretien, performance, etc.

Des exemples illustrent ces attentes en ce qui a trait aux choix des vêtements selon la saison, d'un ordinateur en fonction de sa compatibilité avec la destination d'un voyage d'après les publicités.

b- symboliques :

La marque des produits a une grande importance... On achète plus pour la valeur symbolique des objets que pour leur utilité. Ce qu'on veut obtenir, c'est un symbole, une mode, un statut, un style de vie, le prestige, l'appartenance à une classe sociale... etc.

c- imaginaires :

Ces attentes reflètent nos aspirations fondamentales de consommateurs : valeurs personnelles, histoire personnelle, image de soi, estime de soi, etc. Les cosmétiques par exemple sont des produits qui répondent à nos attentes imaginaires de consommateurs.

d- sensorielles :

Ces attentes relient la consommation à différents plaisirs liés à nos sens. La publicité vient nous chercher par tous les moyens, nous faisant anticiper les plaisirs associés aux produits eux-mêmes. Alors, l'accent est mis sur des images, des textes, des scénarios faisant appel à tous nos sens par tous les moyens : image de sensualité, de jouissance, d'où des spots sur des aliments qui nous font saliver, sur des tissus soyeux qu'on a envie de toucher, des savons qui nous font vivre une sensation de propreté, des parfums pour éveiller notre sens olfactif et bien d'autres.

e- financières :

Ce sont nos exigences de consommateur en matière de prix liées aux attentes fonctionnelles et symboliques. On sera prêt à payer le produit plus cher si l'on est convaincu d'une meilleure qualité du produit. D'autres parmi nous ne voudront payer que ce qui est le moins cher compte tenu de notre capacité à payer et l'attraction des produits. Qu'on pense aux aubaines des magasins un dollar.

f- relationnelles :

Il y a des clients qui veulent avoir le point de vue du vendeur sur le produit convoité et d'autres qui n'en veulent pas dans ce cas on va dans les entrepôts.

g- sociétales :

Sont celles qui reflètent les préoccupations fondées sur des valeurs d'équité sociale, et de protection de l'environnement. Nous entendons parler de nouvelle consommation, de plus en plus de tourisme écologique, de développement durable, de commerce équitable, de conservation du patrimoine.

La publicité, un outil tantôt conformiste, tantôt innovateur exerce donc une grande influence sur nos styles de vie et nous incite à consommer. Dans le domaine touristique par exemple, on peut parler d'une gamme de prix correspondant à une diversité d'attentes fonctionnelles, symboliques, relationnelles. Les compagnies aériennes offrent différentes classes répondant en cela à la diversité d'attentes des voyageurs quant à la qualité des

services et leurs ressources financières. Par exemple, on offre des billets d'avion à prix réduit pour des réservations de dernière minute mais qui correspondent aux attentes des consommateurs dont la préoccupation principale est de payer le prix minimum. Certains sites Internet font le relais.

Nous savons aussi que deux individus placés dans une même situation de vie choisiront d'acheter ou pas. Cette décision variera selon leur style de vie, les ressources et les informations dont ils disposent et de leurs attitudes.

Le marketing a donc développé des stratégies de plus en plus sophistiquées pour nous vendre et nous amener à acheter créant, ainsi des rapports entreprises commerçant / consommateur très inégalitaires. Consommateurs, nous sommes très sollicités et appelés à faire des choix parfois difficiles et déconcertants. Ne connaissant pas les protections légales à notre disposition, nous pouvons facilement être lésés. Pour prendre de bonnes décisions, il faut prendre de bons renseignements qui sont synonymes de protection du consommateur.

3- La protection des consommateurs au fil des années :

À travers les années le mouvement des consommateurs au Québec a été très actif et la protection des consommateurs, ouverte sur les enjeux du moment. En 1971, c'est une société de droit qui veut la défense des droits des consommateurs dans un contexte d'abondance de ressources, de pollution relative et de problématiques en vase clos : Nord riche Sud pauvre. Dans le domaine des politiques sociales, c'est la concrétisation des grandes revendications par l'adoption de l'assurance maladie, de la sécurité du revenu, de l'aide juridique, de la loi des petites créances, de l'établissement du réseau des CLSC, de la création de l'OPC.

L'Office de la protection du consommateur fut créé en 1971, suite à l'adoption du Code de protection des consommateurs et relevait du ministère des Institutions Financières et des Coopératives. Lorsque la nouvelle loi sur la protection du consommateur fut adoptée en 1978, l'Office devint un organisme indépendant relevant du ministre délégué à l'Habitation et à la Protection du Consommateur. Aujourd'hui il relève du ministre de la Justice. L'OPC est géré par un conseil d'administration présidé par Monsieur Louis Borgeat et compte une centaine d'employés, très imbus de la mission, dans 11 bureaux régionaux. L'OPC fournit des renseignements individuels et du soutien aux consommateurs québécois par téléphone, par télécopieur, par la poste ou par courriel. Des communiqués quasiment quotidiens avisent des jugements rendus par les tribunaux et qui font suite au non respect de la loi par certaines entreprises. Des dépliants et autres documents informent sur différents sujets de consommation (signature de contrats, commerçants itinérants, etc.).

En février 2007, l'OPC a mis sur pied une table de concertation regroupant des représentants de chacune des entreprises de téléphonie cellulaire ainsi que des représentants des principales associations des consommateurs du Québec afin d'établir un inventaire précis des éléments de problématique vécus par les consommateurs et d'établir des mesures propres à solutionner les problèmes identifiés. Ensuite, les représentants des entreprises et des associations ont été invités à discuter d'éventuelles mesures destinées à corriger les huit situations problématiques identifiées.

Le 12 mars 2008 le ministre de la Justice et responsable de la Protection du Consommateur, M. Jacques Dupuis, remettait le prix de L'OPC 2008 aux Éditions Protégez-vous. C'était l'occasion de souligner la contribution exceptionnelle de cet organisme sans but lucratif, partenaire de l'OPC en matière d'information et d'éducation des consommateurs québécois, tant par son magazine mensuel *Protégez-vous* que par ses guides pratiques et son Guide des jouets publié chaque année avec *Options Consommateurs*.

Autant d'initiatives qui aident les consommateurs à se faire une opinion éclairée sur les biens, les services et les enjeux liés à la consommation. Un rappel aussi du rôle que peuvent jouer des organismes du mouvement associatif dans la démarche visant un marché plus équitable et plus juste.

L'union des consommateurs est né en 2001 de la fusion de la Fédération des ACEF du Québec (Association coopérative d'économie familiale) et d'Action réseau consommateur. La mission de l'Union des consommateurs est de défendre et faire la promotion des droits et intérêts des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste. Les interventions de l'Union des consommateurs s'articulent autour des valeurs chères à ses membres soit, la solidarité, l'équité et la justice sociale, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des consommateurs aux plans économique, social, politique et environnemental.

L'Union des consommateurs agit principalement sur la scène nationale, en représentant les intérêts des consommateurs auprès de diverses instances politiques ou réglementaires, sur la place publique ou encore, par des recours collectifs. Parmi ses dossiers privilégiés de recherche, d'action et de représentation, mentionnons le budget familial et l'endettement, l'énergie, les questions liées à la téléphonie, la radiodiffusion, la télédistribution et l'inforoute, la santé, l'alimentation et les biotechnologies, les produits et services financiers ainsi que les politiques sociales et fiscales.



Mme Renée Condé-Icart

Dès les années 70, les groupes de défense de droits des consommateurs étaient déjà bien implantés : les ACEF, dans le domaine du crédit et de l'endettement, et l'APA l'Association pour la protection des automobilistes étaient fort appréciés. On parlait de consommation avertie. C'était l'époque d'une grande effervescence dans la protection individuelle

On protège qui? les droits des individus, les intérêts des individus, leur pouvoir d'achat.

Droit de recevoir de l'information pour rétablir un équilibre dans les rapports consommateur/entreprises et créer un climat de confiance entre les parties.

On protège comment? En recourant à la loi mise en place par l'État, avec obligation pour les entreprises d'avoir un permis. Possibilités pour le consommateur de porter plainte, d'entreprendre des poursuites.

Les solutions sont surtout externes, curatives, à court terme.

Conclusion :

Aujourd'hui, dans le contexte du nouveau millénaire, la protection des citoyens se veut ouverte aux enjeux d'aujourd'hui.

Les ressources se raréfient et deviennent des objets de conflits. La pollution s'aggrave et le changement climatique est alarmant. La hausse du prix du pétrole et la crise alimentaire mondiale ont incité plusieurs à revoir en profondeur leurs modes de consommation. C'est donc un climat favorable à des choix responsables.

Il est important de souligner que nous avons tous un rôle à jouer dans cette démarche et ceci inclut bien sûr en premier lieu les organismes familiaux.

Il importe aussi de souligner qu'il existe des ressources aptes à nous accompagner dans ce cheminement et c'est pourquoi je vous invite à commencer par visiter le site web de l'OPC : <http://www.opc.gouv.qc.ca/>

L'OPC jeunesse fait également un travail extraordinaire et son site s'adresse particulièrement aux enseignants, aux parents et aux jeunes. Le site de l'Union des consommateurs est à consulter leur action mérite d'être connue et encouragée.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons94/condeicart.html

**Office
de la protection
du consommateur**

Québec

Office de la protection du consommateur
Québec

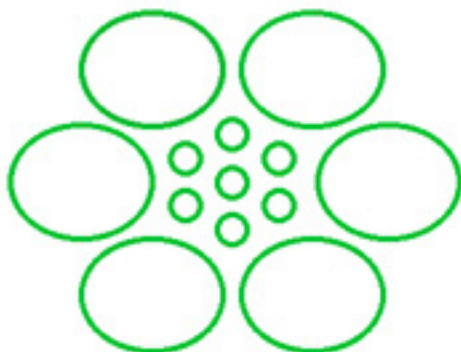


www.opc.gouv.qc.ca

5199, rue Sherbrooke Est
Bureau 3671
Montréal Qc H1T 3X2

1 888 OPC-ALLO (1 888 672-2556)

Vox : (1) 514-253-6556



**Journées préparatoires
à la VIII Conférence ibéroaméricaine
sur la famille**

Panama - du 17 au 19 septembre 2008



www.familis.org/conferences/preoctavaconferencia2008panama/

Familles en mouvances et dynamiques intergénérationnelles



Conseil des partenaires
 Familles en mouvance
 et dynamiques intergénérationnelles
 INRS-Urbanisation, Culture et Société
 tenu à Montréal, le vendredi 28 mai 2008
M. Yves Lajoie, directeur général
 du Regroupement inter-organismes
 pour une politique familiale au Québec
 y représente le Regroupement

**Familles en mouvance
 et dynamiques intergénérationnelles**
 385, rue Sherbrooke Est
 Montréal (Québec) H2X 1E3
 Vox : (1) 514.499.8274
 Fax : (1) 514.499.4065
 michellecomeau@ucs.inrs.ca
<http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca>



Le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec



Assemblée générale

Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec
tenue à Trois-Rivières, le mercredi 4 juin 2008

M. Gérard Valade
Président
du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec
y a été élu membre du Conseil d'administration

Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec

80, Chemin du Passage
Trois-Rivières (Québec) G8T 2M2

Vox : (1) 819-373-3300

Fax : (1) 819-373-3946

cdrfq@bellnet.ca

www.uqtr.ca/cdrfq



Les Membres du Conseil d'administration 2007-2008 du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec



M. Michel Gauthier
Administrateur

Mme Merlaine Brutus
Administratrice

Mme Ruth Laliberté Marchand
Prémière vice-présidente

M. Julien Ouellet
Administrateur

Mme Irène Ranti
Administratrice

M. Yves Lajoie
Directeur général

Personnes assises

Mme Claire Tranquille
Vice-présidente secrétaire

M. Gérard Valade
Président

M. André Touin
Vice-président trésorier

Lire et faire lire



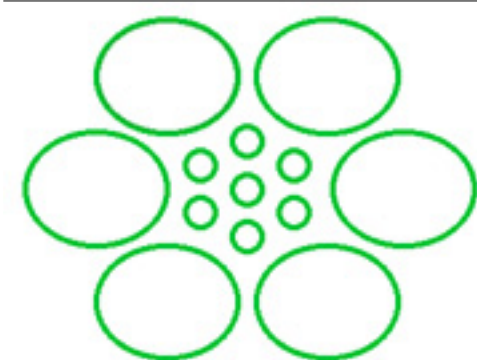
Assemblée générale
 Lire et faire lire
 tenue à Saint-Lambert, le vendredi 13 juin 2008

M. Yves Lajoie
 Directeur général
 du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec
 y a été élu membre du Conseil d'administration

Lire et faire lire
 45, rue Argyle
 Saint-Lambert (Québec) J4P 2H2
 Vox : (1) 450-466-5705
 1 888-466-5705
 Fax : (1) 450-466-8612
www.lireetfairelire.qc.ca
info@lireetfairelire



Lire et faire lire
 Le plaisir de la lecture pour les enfants par des retraités bénévoles



Journées préparatoires
à la VIII Conférence ibéroaméricaine
sur la famille
 Panama - du 17 au 19 septembre 2008



www.familis.org/conferences/preoctavaconferencia2008panama/

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

L'historique

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec est un organisme à but non lucratif. Il a été fondé le 22 février 1983 et incorporé le 15 mai 1984.

Les objectifs

- . Regrouper les organismes familiaux et les groupes à intérêt familial
- . Effectuer toute recherche concernant la famille
- . Informer ses membres et leur fournir de la documentation
- . Agir auprès des pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts des familles.

Les membres

Le Regroupement est un grand rassemblement d'organismes familiaux et d'organismes à intérêt familial. Il en compte actuellement quatre-vingt-dix-sept.

Les moyens

Le *Carrefour des affaires familiales* est un centre de documentation sur les questions familiales, une centre de recherche, de développement et d'information sur les politiques familiales.

Les *déjeuners-croissants* sont organisés dix fois par année pour favoriser la rencontre et l'expression de personnes-ressources gouvernementales, universitaires et communautaires. Depuis vingt années, deux cent dix rencontres ont eu lieu.

Le *Pensons famille* est un bulletin d'information et de communication. Il en est à son quatre-vingt-quatorzième numéro.

Le site *www.familis.org/riopfq* a été créé le 8 août 1997. Il comprend plus de deux mille documents, et diffuse en webcasting les rencontres des déjeuners-croissants. Ses archives comptent cinq cent dix-huit documents audio et visuels.

Le Regroupement participe activement à l'élaboration de la politique familiale au Québec, en collaboration avec les représentants gouvernementaux, les personnes-ressources universitaires et les collègues des organismes

Les membres du Conseil d'administration

Le président : Gérard Valade

La première vice-présidente : Ruth Laliberté Marchand

La vice-présidente secrétaire : Claire Tranquille

Le vice-président trésorier : André Thouin

L'administratrice : Merlaine Brutus

L'administrateur : Michel Gauthier

L'administrateur : Julien Ouellet

L'administratrice : Irène Ranti

Les collaboratrices et collaborateurs

Le cinéaste : Raymond Dumoulin

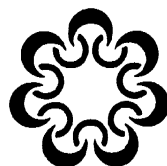
La secrétaire-animatrice : Nabila Aït-Aïssa Cherragui

Le directeur général : Yves Lajoie

Le secrétaire-animateur : Victor Mena

La secrétaire comptable : Jeannine Molai Ndasi

La chercheuse-animatrice : Anne-Marie Tougas



Le Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec

4837, rue Boyer, bureau 110
Montréal (Québec) H2J 3E6

www.familis.org/riopfq Vox : (1) 514-527-8435

1-877-527-8435

riopfq@familis.org Fax : (1) 514-527-8816

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Dépôt légal - 3e trimestre 2008

Ont collaboré au présent *Pensons famille*
Nabila Aït-Aïssa Cherragui, Raymond Dumoulin,
Victor Mena, Yves Lajoie

Les déjeuners-croissants sont diffusés

sur Internet à l'adresse :

www.familis.org/webcasting.html

Écoutez-nous et voyez-y !

Le Regroupement reçoit une subvention
du ministère de la Famille et des Aînés
en vertu de la Politique gouvernementale
L'action communautaire : une contribution essentielle
à l'exercice de la citoyenneté
et au développement social du Québec

Famille et Aînés
Québec